



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 27 octobre 2017

Communiqué de presse

NON-RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI



Par arrêté interministériel NOR: INTE1726132A du 26 septembre 2017, publié au Journal Officiel du 27 octobre 2017, la commune de **SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI** n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du **25 juin 2016**.

Le maire de la commune concernée disposera d'un délai de deux mois à compter de la décision notifiée par la préfecture pour contester le refus de déclaration de catastrophe naturelle pour sa commune devant le tribunal administratif compétent.